FONDÉ EN 1895

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Mercredi 22 Octobre 1919

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

La Question Electorale Législative

Le Sectionnement est définitif dans le Pas-de-Calais :: ::

Enfin, nous triomphons pour le Pas-de-Calais de la menace de dictature électorale que brandissaient quelques ploutocrates, qui ne peuvent pas se consoler de ne plus pouvoir, aussi facilement que par le passé, étrangler le Suffrage universel ni se faire obéir par lui et ont peur de ne plus en recueillir tout le bénéfice à leur profit exclusif.

Depuis Juillet 1918 que la question de la réforme électorale est sur le tapis, ceux qui mènent de puis longtemps, comme par un bout de fil, la politique du Pas-de-Calais, manœuvraient pour tâcher de bénéficier aussi pleinement que possible du système majoritaire que cette réforme comporte, qui joue en tout premier lieu, avant le quotient du système proportionnel. Ils espéraient, à l'aide d'une coalition avouée, emporter tous les sièges du Pas-de-Calais par la majorité absolue.

Nous eûmes donc à nous défendre, et nous n'étions pas nombreux, pour nous trouver à tous les carrefours des sentiers de la politique électorale du Pas-de-Calais, pour barrer la route à une coalition de tirailleurs blancs et rouges, qui marchaient en ordre déployé pour tâcher d'assassiner la représentation politique d'un parti dont ils trouvaient la bonne occasion de se débarrasser.

Cependant, en août, nous gagnâmes la première bataille devant la Commission du suffrage universel.

Puis, en septembre, M. l'abbé Lemire nous vainquit par son amendement contre le sectionnement que la Chambre des Députés adopta.

Le mardi 7 octobre, nous nous relevions et faisions revivre le sectionnement.

Enfin, le jeudi 9 octobre, la bataille se déclara sur le sectionnement du Pas-de-Calais.

Ce fut M. Lemoine, député républicain de St-Omer, flanqué de M. Lefebvre du Prey, député clérical de St-Omer, de MM. Boulanger et Delelis-Fanien, qui ouvrit le feu contre le sectionnement.

Ils furent vaincus. Le projet de loi sur la réforme électorale partit au Sénat où le sectionnement du Pas-de-Calais dut, avant d'être voté définitivement, éprouver le feu des vieux vétérans Boudenoot, Ribot, Jonnart, etc.

Les carabines ratèrent, mais nous en sommes encore menacés lorsque viendra la bataille électorale.

Voici la menace et, pour qui sait lire entre les lignes, on sait ce que cela veut dire :

« Nous protestons a dit, selon l'analytique » M. Boudenoot, contre le sectionnement du » Pas-de-Calais, qui sera le seul département » appartenant aux régions sinistrées par la guer» re, qui sera divisé en circonscriptions. NOUS » ESPÉRONS QUE LE SUFFRAGE UNIVERSEL » SAURA FAIRE TRIOMPHER SA VOLONTÉ » MALGRE LES LIENS DONT ON ESSAIE DE » LE LIGOTTER, etc... »

Ah ! M. Boudenoot en sort de bien bonnes. Tous ceux qui ont connu et subi les pratiques électorales des ploutocrates de l'arrondissement de Béthune, exercées sur le suffrage universel durant ces derniers vingt ans, pourront se demander de qui M. Boudenoot a voulu parler dans son discours.

Les étrangleurs du suffrage universel ne sont sûrement pas chez nous. Nous n'avons aucun moyen de le ligotter ni de le pressurer. Mais ils sont sûrement dans la coterie politique dont M. Boudenoot est un Directeur.

Et, du reste, la protestation de M. Boudenoot laisse encore voir des bouts de liens qui doivent servir, si cela est possible, à ligotter le suffrage universel.

Mais la Guerre est venue. On s'est battu pour le Droit et la Liberté. Chaque électeur entendra en jouir et les menaces de M. Boudenoot et consorts resteront vaines. Et le suffrage universel se manifeste à sainement et sans contrainte dans le Pas-de-Calais.

H. CADOT,
Député du Pas-de-Calais.

P.-S. — Voici donc le tableau définitif du sectionnement du Pas-de-Calais :

Les électeurs des arrondissements de Béthune, Arras, St-Pol, voteront pour une liste unique qui comprendra huit candidats.

Les électeurs des arrondissements de Montreuil, Boulogne, St-Omer voteront pour une liste unique qui comprendra six candidats. H. C.

LE PRIX DE LA GUERRE

New-York, 20 octobre. — D'après les statistiques officielles publiées par le ministère de la guerre des Etats-Unis, 7.450.200 soldats sont morts sur les champs de bataille, alors que la guerre a coûté, tant aux Alliés qu'aux Centraux, 186.000 000.000 de dollars.

Les dépenses ont atteint, pour chaque pays, les proportions suivantes :

Etats-Unis	22	milliards de dollars
France	26	— —
Grande-Bretagne et colonies	38	— —
Russie	18	— —

La Belgique, le Japon et de petites nations ont fait monter le total déboursé par les Alliés à 183 milliards de dollars.

La guerre a coûté 39 milliards de dollars à l'Allemagne ; 21 milliards à l'Autriche-Hongrie ; 3 milliards à la Turquie et la Bulgarie, ce qui donne, pour les Centraux, un total de 63 milliards de dollars.

FERDINAND DE BULGARIE PASSERAIT EN JUGEMENT

Bâle, 20 octobre. — Suivant la « Gazette de Berlin à Midi », le parti paysan bulgare a décidé de proposer au Sobranié de traduire devant une haute cour l'ex-tsar Ferdinand et les anciens présidents du conseil Radoslavof et Malinof. Si la proposition est acceptée, le gouvernement bulgare demandera l'extradition de Ferdinand de Bulgarie à l'Allemagne et la fortune de l'ex-souverain sera, en outre, confisquée entièrement.

L'Adieu de M. Deschanel

Le dernier discours et le dernier affichage — «Allons devant le Pays», a dit le Président de la Chambre.

Paris, 20 octobre. — M. Paul Deschanel a prononcé, à la séance de nuit de la Chambre, le discours suivant :

Mes chers collègues.

Au moment où la législature de la grande guerre et de la victoire s'achève, évoquons en nos âmes la séance immortelle du 4 août 1914.

Ce jour-là, sous l'agression de l'Allemagne, toute la France fut debout. Nous fîmes le serment de ne pas traiter avec l'envahisseur avant que la Belgique fût affranchie, avant que le forfait de 1871 fût réparé.

Aujourd'hui, notre serment est accompli : les peuples égorgés sortent plus grands du martyre; nos provinces captives sont rentrées au foyer de la famille.

. . . . . .

Pour vous juger, Messieurs, l'histoire devra définir avec précision la part que vous avez prise à l'œuvre de la défense nationale; elle devra établir exactement ce que nous avons, en 1914, de canons, de fusils, de munitions, etc., et ce que, par votre initiative, par votre effort, nous avons eu les années suivantes. Elle montrera les obstacles que vous avez dû vaincre. Elle dira que cet effort, dont plusieurs d'entre nous furent les nobles victimes, a laissé loin derrière lui l'effort de 1792 et celui de 1870 et a préparé les victoires de 1918.

Elle rappellera que les grandes lois votées par vous — pensions, allocations, dommages de guerre, pupilles de la nation..., je ne puis tout citer — ont soutenu le moral des combattants et du pays.

. . . . . .

Vous avez rempli ces devoirs sans toucher aux lois. Depuis 1875, pas une seule de nos Constitutions n'avait pu vivre; les institutions républicaines que la France s'est données au lendemain de ses malheurs pour en prévenir le retour ont résisté au plus grand bouleversement des âges.

De cette crise suprême sort une suprême leçon :

Partout, — en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Russie, en Turquie, — les pouvoirs de compression, les régimes de silence ont entraîné les peuples aux abîmes. Partout, au contraire, les démocraties pourvues d'institutions représentatives, accoutumées, sous des formes diverses, à la discussion et au contrôle, orientée vers ces principes de justice internationale que notre patrie a eu, la première, la gloire de proclamer et qu'elle poursuivra contre toutes les forces d'oppression et de ruse. — France Angleterre, Belgique, Italie, Etats-Unis, — ces grands peuples ont abattu la plus formidable machine militaire qui ait menacé la liberté et la pensée universelle. Plus que jamais, le despotisme apparaît comme la forme la plus dangereuse du gouvernement des hommes.

Le pays comprendra. S'il se plaint de certains écarts, il dépend de lui seul de les empêcher. Puisse-t-il envoyer ici une majorité solide, résolue, non à détruire ou à paralyser, mais à améliorer nos institutions, à faire vivre un gouvernement stable, pour résoudre les problèmes diplomatiques, sociaux, économiques, financiers qui nous pressent !

Dans le monde nouveau qui naît, allons au pays avec ce mot d'ordre : « Tout pour la Patrie, par la liberté, vers la justice ! »

L'affichage — le dernier affichage — est voté par acclamations.

Les Chinois vont quitter la Belgique

Bruxelles, 20 octobre. — Le gouvernement belge a fait des démarches auprès du gouvernement anglais en vue du retrait des troupes jaunes employées dans l'armée britannique dans la zone dévastée. Ces démarches ont abouti. Deux mille de ces coolies ont reçu des ordres pour quitter la Belgique immédiatement ; les autres suivront.

Les travailleurs chinois sont cantonnés en ce moment dans le sud-ouest de la Flandre où ils sont employés à des travaux de récupération. De nombreux crimes avaient été commis dans ces régions sur les populations civiles.

32 sinn-feiners libérés après six jours de jeûne

Londres, 20 octobre. — Trente-deux sinn-feiners, détenus dans la prison de Montjoye, avaient résolu de protester contre la décision prise par les autorités de les traiter comme des criminels de droit commun. Ils ont refusé toute nourriture. Au bout de six jours, trois d'entre eux sont morts et les autres étaient dans un tel état d'affaiblissement que sur un rapport du maire d'Dublin, le chef secrétaire pour l'Irlande a décrété la libération des « grévistes ».

Une foule immense, à la tête de laquelle se trouvait le maire attendait les prisonniers à leur sortie de Montjoye.

Le Conseil Suprême des Alliés

Paris, 20 octobre. — Le conseil suprême s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Pichon. Il a continué à envisager les mesures relatives à l'exécution du traité de Versailles. Il s'est décidé également d'envoyer à l'armée polonaise des fournitures diverses, prises en particulier sur les approvisionnements français.

La prochaine séance aura lieu mercredi.

LE GENERAL MANGIN AUX PAYS BALTES

Il se confirme que le général Mangin a été chargé d'une mission dans les provinces baltiques, à l'effet de vérifier l'exécution de leur évacuation par les troupes allemandes, qui a été demandée au gouvernement de Berlin. Le général Mangin partira de Paris cette semaine ; il séjournera très vraisemblablement à Berlin avant de gagner les provinces baltiques.

On va réclamer les tortionnaires boches

Paris, 20 octobre. — La « Liberté » dit que M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire, a terminé l'état des officiers allemands coupables de crimes de droit commun en France et en Belgique. L'état comprend environ six cents noms. Chaque nom est accompagné des détails des faits criminels et des témoignages.

Les plus grands noms du Gotha y figurent, dont le prince Rupprecht de Bavière.

Le conseil décidera probablement la date de l'envoi à l'Allemagne.

L'exécution du Traité de Saint-Germain

Vienne, 20 octobre. — Selon le « Mittag Post », une mission interalliée partira incessamment de Vienne pour les territoires hongrois occidentaux que le traité de Saint-Germain a attribués à l'Autriche. Les forces militaires hongroises occupant actuellement le pays seront placées sous le contrôle d'une commission. L'administration autrichienne sera prochainement établie dans les nouvelles provinces.

L'assemblée nationale décidera si les nouvelles provinces seront réunies à la Styrie ou à la basse-Autriche ou si elles resteront provinces autonomes.

Le journal assure l'union de la Hongrie occidentale à l'Autriche et que cette union s'accomplira dans quelques semaines.

Le Blocus de la Russie

Une opinion socialiste

Le gouvernement anglais a dû confirmer l'incroyable nouvelle selon laquelle la Conférence de la Paix avait demandé à l'Allemagne de lever le blocus de la Russie. Le « Temps » et le « Times » apprécient sans douceur ce nouveau chef-d'œuvre de la diplomatie secrète. Ils montrent fort bien la maladresse insigne qu'il y a à prétendre mobiliser le gouvernement de Berlin pour cette véritable opération de guerre, au moment même où l'entrée en scène de l'armée Von der Goltz crée une situation si menaçante. Comment les Cinq ne voient-ils pas qu'en requérant cette intervention économique, ils affaiblissent singulièrement leur droit de s'opposer à l'intervention armée ? Nous ne pouvons donc qu'approuver les critiques de nos deux grands confrères. Mais avec tous les organes de la presse socialiste, nous voulons en présenter une autre et renouveler ici notre protestation contre le blocus lui-même qui est à la fois criminel et insensé.

On meurt de faim dans la plupart des villes russes. Dans l'étendue entière de la Sovétie, la vie économique est entièrement désorganisée.

Nous n'irons pas jusqu'à soutenir que le blocus en soit la cause unique ou même la cause principale. Le régime en est avant tout responsable. Il est évident que si l'on brûle les maisons de Pétrograd, faute de bois de chauffage, alors que les forêts abondent, que si les filatures ne fonctionnent plus, quand plusieurs récoltes de lin demeurent inutilisées dans le pays, que si les citadins ne reçoivent, en bien des cas, que 125 grammes de pain, quand les paysans ne savent comment se débarrasser de leurs stocks ce n'est point parce que les importations sont arrêtées ! Mais il n'en demeure pas moins vrai qu'en ouvrant le golfe de Finlande aux navires chargés de vivres, en permettant l'entrée des produits fabriqués dont il y a là-bas une extrême disette, on sauverait bien des existences et l'on contribuerait à rétablir une vie sociale vraiment ordonnée.

Six cent mille personnes environ vivent dans la capitale ou aux environs. Elles connaissent depuis de longs mois les pires extrémités du besoin. Pourquoi maintient-on implacablement fermée la porte par laquelle les secours pourraient venir ? Parce que, dit-on les Bolchevistes se réservent le monopole du commerce, qu'ils saisiraient les importations pour ne les partager qu'entre seuls affiliés, et qu'on leur fournirait ainsi un moyen nouveau et puissant de maintenir leur tyrannie. Ces affirmations, pour être courantes, n'en sont pas moins fausses et dénotent une ignorance profonde de la situation réelle. Si, théoriquement, le gouvernement des Commissaires du peuple a fait du service des subsistances un monopole d'Etat, dans la pratique la plus grande partie des vivres sont distribués par les coopératives, où toutes les nuances de l'opinion sont représentées. Ce sont elles qui obtiennent des paysans les principales livraisons et c'est grâce à leurs efforts que, vaille que vaille, le peuple est nourri. Pourquoi n'entre-t-on pas en relation avec elles pour leur faire des livraisons qui seraient placées sous un régime semblable à celui des denrées du Comité hispano-américain pendant l'occupation de la Belgique ? Il suffirait d'obtenir la garantie que nul ne sera, à raison de ses opinions, privé de sa part légitime, que tous les citoyens auront droits égaux au ravitaillement.

Les coopératives russes ont des représentants attitrés à l'étranger et rien n'est plus facile que de s'entendre avec eux. Ce sont des hommes d'affaires et des organisateurs qui ont fait leurs preuves, admirablement, dans les circonstances les plus difficiles qui soient. A qui fera-t-on croire que l'on ne pourrait arriver, par leur intermédiaire, à établir des moyens de réalisation pratiques et, contrôlables ?

L'importation des objets manufacturés est plus indispensable encore que celle du blé ou de la viande, car ils fournissent le seul moyen efficace d'obtenir des vivres sur place. Le cultivateur ne livre rien contre du papier dont il n'a que faire. Il serait trop heureux de troquer sa récolte contre des instruments agricoles, des engrais, des vêtements. S'il savait qu'il en pourra obtenir, il aujourd'hui. L'espoir renaîtrait et, avec lui, la s'appliquerait de nouveau au travail qu'il néglige volontiers de rétablir dans le pays un état de choses normal. Quand les richesses circuleront à nouveau dans toutes les artères de la nation elle reviendra à la santé, et portant, à une conception plus saine du socialisme et de la démocratie.

Louis de BROUCKERE.

LE ROI D'ESPAGNE A PARIS

LA RÉCEPTION CHALEUREUSE DES PARISIENS

Paris, 20 octobre. — Le roi Alphonse XIII d'Espagne, voyageant sous le nom de Duc de Tolède, accompagné d'une suite nombreuse, est arrivé ce matin à Paris, en gare d'Orsay, à 10 h. 20, par train spécial.

Il a été reçu sur le quai de la gare par M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, et par les représentants du Président de la République, du Président du Conseil, ministre de la guerre et du Ministre de l'Intérieur.

Dans la salle d'attente des premières classes, transformée en salon de réception, le roi d'Espagne a reçu les souhaits de bienvenue de l'ambassadeur d'Espagne à Paris et de toutes les colonies espagnoles. Le roi est parti aussitôt après en automobile pour l'Hôtel Meurice, où il a été chaleureusement acclamé par la foule venue sur son passage.

Le roi d'Espagne accompagné de sa suite, est descendu à l'Hôtel Meurice, où le roi a été salué à sa descente d'automobile, de cris de : « Vive le roi ! » par le public parisien qui était venu l'attendre.

L'APRÈS-MIDI DU ROI

Le roi d'Espagne a quitté à 15 heures 30 en automobile le domicile du marquis Quinones de Léon. Il a fait une rapide promenade, au cours de laquelle il a déposé sa carte chez le président de la Chambre des Députés et du Sénat, au Conseil supérieur de la guerre, à l'Ecole de guerre et à l'Elysée. Il était de retour Avenue Marceau, pour diverses réceptions, à 15 heures 45.

Le roi a reçu tout d'abord le comte Ponin-Longrare, ancien ambassadeur à Madrid, actuellement ambassadeur à Paris, puis successivement furent introduits un groupe de jeunes filles, d'ouvriers ou de petits employés, membres de l'œuvre des jardins ouvriers de Paris et de la banlieue.

En l'absence de son président, l'abbé Lemire, retenu à Hazebrouck, la délégation fut présentée par le vice-président, M. L. Rivière.

Le roi serra les mains des jeunes filles et leur dit : « Comme Bourbon, je suis toujours sensible à la grâce des femmes françaises ».

Puis le roi reçut deux représentations de l'Académie des Beaux-Arts, une délégation des veuves mères de soldats tués pendant la guerre, une délégation de l'Union Nationale des Anciens Combattants qui exprimèrent au roi leur reconnaissance pour son action pendant la guerre, tant pour les recherches de disparus que pour l'amélioration du sort des prisonniers.

Le roi remercia, disant qu'il n'avait fait que son devoir et il exalta la mort des soldats tombant pour leur Patrie.

Le général Durand, au nom de ses camarades de captivité, est venu aussi remercier le roi de son action généreuse en faveur des prisonniers de guerre.

Tous se sont déclarés enchantés de la bonne grâce du monarque.

Après la réception des œuvres de guerre, le roi a reçu à 5 h. 30, le maréchal Foch. L'entretien s'est prolongé une demi-heure.

Le NORD aura DU Matériel fluvial

Une heureuse initiative du citoyen LOUIS LOUIS

Il est inutile de rappeler que de nombreuses communes sont privées de charbon en raison du manque de moyens de transport.

A Béthune, la semaine dernière, il n'y avait plus aucune péniche pouvant prendre charge, alors que les ordres de chargement pour les régions de Lille, Roubaix, Douai et Cambrai affluent journellement.

A Dunkerque, il manque aussi du matériel fluvial afin de permettre, par exemple, d'effectuer les transports de laine si nécessaire à Roubaix et Tourcoing.

Or, du fait de la guerre, nombreuses sont les péniches se trouvant en Seine et naviguant entre Rouen et Paris, il était donc utile de prévoir afin de satisfaire notre région, un déplacement du matériel fluvial.

Le citoyen LOUIS Louis, président du « Syndicat Général de la Petite Batellerie », et membre de la « Commission Consultative de la Navigation au Ministère des Travaux Publics », fit vendredi dernier, au cours de la réunion de cette commission, une proposition tendant à faire prendre à la charge de l'Etat les frais de déplacement du matériel et de l'organiser le plus rapidement possible.

Cette proposition fut acceptée à l'unanimité. Elle est actuellement en cours d'exécution.

Nous espérons donc, grâce à l'heureuse initiative de notre ami LOUIS Louis, que le Nord va enfin avoir le nombre de péniches qui lui permettront de faire face à l'important trafic fluvial.

Une fausse châtelaine arrêtée pour escroqueries

Nancy, 20 octobre. — Le service de la Sûreté de Nancy a mis en état d'arrestation, hier soir, une pseudo-baronne, Jeanne-Hortense de Moranval-Lebel d'Aubigny, âgée de 35 ans, qui, sous ce nom, commit de nombreuses escroqueries.

Elle montrait des lettres de son notaire qui devait régler à bref délai une succession de 100.000 francs sur laquelle elle demandait des avances.

A Montreuil-sur-Mer, Hortense de Moranval a exploité la crédulité de personnes qui lui ont versé 10.000 francs.

Dans les environs de Périgueux, d'autres personnes lui ont remis 8.000 francs.

A Nancy, elle descendit dans les meilleurs hôtels en costume d'infirmière de la Croix-Rouge, se disant veuve de guerre et affectant de mener grand train.

Elle prétend posséder deux châteaux : l'un, à Eldès (Pas-de-Calais) ; l'autre, dans la Sarthe.

Elle a été écrouée et mise à la disposition du Parquet.

La fièvre du plaisir à Berlin

Berlin, 20 octobre. — Le gouvernement de Berlin a pris des mesures énergiques contre l'immoralité et la fièvre de noctambulisme qui sévit à Berlin. Dans les immenses locaux de l'Admiralpalast, au bout de la Friedrichstrasse, fonctionnait un club de danse appelé « Foxtrott Club », soi-disant société privée, mais où tout Berlinois pouvait en réalité passer la nuit. On faisait la fête à l'Admiralpalast jusqu'à six heures du matin, malgré toutes les lois sur les restrictions alimentaires et la limitation de la lumière. Sur l'intervention du commissariat aux vivres et de l'office du charbon, la police berlinoise se décida à agir.

Samedi, à une heure du matin, plus de cent agents de la Sûreté en civil se postèrent aux abords de l'Admiralpalast et attendirent le signal du chef du détachement qui possédait le mot de passe pour pénétrer dans le club.

Toutes les issues furent occupées et les quatre cents personnes qu'on trouva dans les locaux du Fox-trott Club furent tenues d'établir leur identité. Cent cinquante d'entre elles, qui n'avaient pas leurs papiers sur elles, furent arrêtées et conduites à la préfecture de police dans des camions automobiles. Une grande foule assistait à ce défilé de gens en toilette de soirée emportant de l'Admiralpalast des fruits, des pâtés, des conserves et toutes sortes de denrées alimentaires. La foule manifesta violemment contre les noctambules. L'Admiralpalast est aujourd'hui fermé.

Bagarres électorales en Italie

Rome, 20 octobre. — Des troubles ont éclaté à Bittonto, près de Bari.

Comme conséquence de la lutte électorale, un conflit sanglant s'est produit entre des partisans des deux candidats, le député sortant, M. Cioffresse, et le professeur Salvemini. Plusieurs personnes ont été blessées, dont deux ou trois grièvement. De nombreuses arrestations ont été opérées.

Les journaux croient qu'à la suite de ces troubles, les ligues ouvrières de Bittonto proclameront la grève.

Terrible accident de chasse

UN FILS TUE SON PÈRE

Rouen, 20 octobre. — M. Charles Foissier, âgé de 50 ans, ferronnier, employé à l'usine des Boucles, Nicolas fils, à Pont-Saint-Pierre, ayant appris par des amis que des biches venaient paître la nuit sur des terres situées à Douville-sur-Andelle, partit le soir même, accompagné de son fils, Charles, âgé de 16 ans, pour essayer de tuer l'un de ces animaux.

Vers minuit, lorsqu'ils étaient à l'affût, le fils Froissier vit sortir du bois une biche qui se dirigeait dans un champ de betteraves. Il tira, la biche tomba, mais n'étant que blessée, elle se releva et profita de l'obscurité pour s'enfuir.

Quelques instants après, il entendit un bruit et aperçut une masse sombre qui se dirigeait vers lui. Se souvenant que son père lui avait dit que l'animal blessé se retourne parfois contre le chasseur, le jeune Froissier, trompé par l'obscurité, tira à nouveau. Il entendit un cri de douleur et une exclamation : « Ah ! mon pauvre garçon, tu m'as tué ! »

Le jeune homme, fou de douleur, s'élança vers son père qui chancelait l'étendit sur le sol et appela du secours.

Ses appels désespérés furent entendus par M. Rigaux, de Pont-Saint-Pierre, qui passait à proximité sur le chemin d'Amfreville-les-Champs. Se rendant compte du terrible accident, il partit à Pont-Saint-Pierre chercher du secours.

Le blessé, placé dans une voiture à bras, fut ramené à son domicile où le docteur Bourbonnet, prévenu par le fils Foissier, arriva immédiatement et constata que M. Foissier avait reçu trois chevrolines, une au ventre et deux au genou et à la cuisse gauches.

Le docteur, qui n'avait pu se prononcer sur la gravité des blessures, envoya d'urgence le blessé, dont l'état devenait grave, à l'Hôtel-Dieu de Rouen, où il est décédé quelques heures après son arrivée.

Fâcheux Oubli

Par suite d'une déplorable défaillance de mémoire, on a négligé d'inviter Dimanche, aux Fêtes officielles de Cassel, la république

« C'est une journée inoubliable. Le souvenir en restera impérissable à Cassel » nous disait, dimanche soir, un gros paysan flamand, à figure toute rasée, dans l'étroit tortillard qui dévalait, sous le flonflon des musiques et le flottement tricolore des drapeaux, vers la petite gare inondée d'un flot clapotant d'étrangers.

La journée fut belle assurément, resplendissante de soleil et radieuse d'enthousiasme bruyant.

Elle fut prospère pour les cabarets bondés de francs buveurs et les restaurants grouillant d'appétis exploités.

L'air vibra de notes guerrières et de chants éraillés.

Dans un cadre de superstitions moyenâgeuses et de préjugés surannés, des « Te Deum » retentirent sous des voûtes séculaires, patinées d'archaïque mysticisme; des prières furent débitées sans tarif et des palabres laudatives prodiguées à foison.

Des révélations imprévues de mérites insoupçonnés; des citations inattendues d'héroïsme civil et de vertus civiques trop modestes pour s'étaler au grand jour ou sous les lueurs rouges des batailles sanglantes, sont venues fortifier les confiances patriotiques et animer les nobles ardeurs, au choc crépitant des flûtes de champagne.

La série des éloges pompeux fut interminable. Elle s'égrena, en chapelet infini et gradation descendante, par ordre de valeurs en relief, depuis le Maréchal bon enfant jusqu'au maire occasionnel.

Tout le monde fut de la fête et reçut sa large part de félicitations mutuelles, sauf la principale et véritable héroïne.

Par un ostracisme inexplicable, sinon inquiétant, les organisateurs en avaient exclu la République.

Au banquet municipal, où la présence du Préfet du Nord et du Sous-Préfet d'Hazebrouck, en livrée de gala, apportait un caractère officiel, le nom de cette oubliée, dont l'absence était pourtant marquante, ne fut même pas prononcé.

D'une voix à sonorités flamingantes, le maire provisoire, sur un ton d'homélie, pria Dieu de conserver longtemps à la France son glorieux Maréchal. Le rubicond curé-doyen de Cassel, assis à la table d'honneur à côté du Préfet, applaudit à ce vœu unanime par un large signe de croix.

Oubliant qu'il est le principal fonctionnaire de la République dans le Nord, M. Naudin s'est contenté de boire à la santé du héros de l'Yser, de M. Poincaré et du vieux flic Clémenceau, qui n'en continuera pas moins à rugir de sa prostratite aiguë.

Le Préfet n'a pas voulu se souvenir qu'il est employé appointé de la République et ne vaut que par elle. Il l'a passée sous silence et ne s'est pas plus occupé d'elle que de son premier képi administratif.

Hôte passager de la mairie casselloise, M. Vancauwenberghe, dont la sincérité des convictions républicaines est connue; à trop de délicatesse pour avoir voulu donner le ton et une leçon de convenances à ceux qui en manquent. Président du Conseil général, il a parlé au nom de l'Assemblée départementale et, en termes excellents, exprimé au Maréchal la joie du Nord libéré, rendu au droit de vivre sous un ciel libre.

Dans cette fête officielle du Mont Cassel, aucune voix, nous le signalons avec regret, ne s'est élevée pour proclamer hautement, dans la simple expression de la vérité, que la Victoire libératrice est l'œuvre unique de la République et du Prolétariat qui l'incarne.

Comme leurs aînés des armées de la Révolution, les travailleurs de l'atelier, de la mer et des champs ont fait de leur poitrine valeureuse un rempart à l'envahisseur.

Ces ouvriers et ces fils d'ouvriers ne possédaient pas un pouce du territoire saccagé ou en péril, mais ils luttaient jusqu'à la mort pour un idéal et leur ténacité dans le sacrifice a forcé la décision heureuse.

Ces vaillants, au cœur généreux, n'étaient pas représentés, dimanche, au banquet commémoratif des batailles des Flandres et la République, qui enflamma leur ardeur patriotique par ses principes de Liberté, n'y fut pas davantage honorée.

Un silence, lourd et ingrat, s'est fait sur eux, comme autour des morts anonymes entassés dans les silos.

Fut-il volontaire ou doit-on l'attribuer à un oubli regrettable ?

N'était-il pas plutôt la manifestation écœurante de haines toujours vivaces, dans certains milieux, contre un régime abhorré ? Elle constituait, dès lors, un désaveu public des appels de Foch à l'union de tous les Français.

En tout cas, la République et les Poilus des tranchées n'étaient pas de la fête officielle.

Beaucoup d'assistants l'ont constaté et déploré avec nous.

E. POLVENT.

La dernière séance de la Chambre Luxembourgeoise

Luxembourg, le 20 octobre. — La Chambre a terminé ses travaux. Les élections pour les nouvelles Chambres auront lieu le dimanche 26 octobre. La dernière séance de la Chambre a été entièrement consacrée à la discussion du projet tendant à autoriser le Gouvernement à donner son consentement à la vente des usines de Gelsenkirchen à un consortium franco-belge luxembourgeois. Plusieurs propositions furent discutées ayant pour but de soumettre cette autorisation à certaines conditions et garanties. Après une discussion assez mouvementée, la Chambre a décidé, par 30 voix contre 13, de laisser la question en suspens jusqu'à la réunion de la nouvelle Chambre. La session a été close ensuite par un court discours du président qui a terminé son allocution par le cri de : « Vive la Grande-Duchesse ! » La gauche a répondu par les cris de : « Vive la République ! Vive l'Internationale ! »

La grève des tramways de Bruxelles

UN CONFLIT POUR UN MOT

Bruxelles, 20 octobre. — Contrairement à l'attente, le conflit des tramways n'est pas encore solutionné, le différend résidant dans une question de mots. En effet, la Fédération du personnel avait demandé aux Compagnies que, lors de la discussion des revendications, le Conseil d'arbitrage entendît le secrétaire permanent et, au besoin, les délégués du personnel. Les compagnies ont acquiescé à ces desiderata. La lettre qu'elles ont fait parvenir aux grévistes par l'intermédiaire du premier ministre contient cette phrase : « Le Conseil d'arbitrage entendra les délégués de la Fédération et, au besoin, le secrétaire permanent. » Cette tournure a motivé l'envoi d'un nouveau message, et c'est cette simple question de mots qui a déterminé la continuation de la grève.

FIN DE LA GRÈVE DU CAMBRÉSIS

Les patrons acceptent les revendications ouvrières et le travail reprendra aujourd'hui

(De notre envoyé spécial)

Bertry, 20 octobre. — Les patrons, réunis en assemblée plénière, ce matin, lundi, à neuf heures, ONT DECIDE D'ACCEPTER LES REVENDICATIONS OUVRIERES.

Cette décision a été portée à la connaissance du Comité de grève à quatre heures et demie de l'après-midi.

Les grévistes ont obtenu pleine et entière satisfaction, excepté sur un point, celui de la rétroactivité sur les salaires qui ne seront payés qu'à partir du 1er octobre, au lieu du 15 septembre, comme les ouvriers l'avaient demandé.

Le Comité de grève, après examen de la question, a décidé LA REPRISE DU TRAVAIL POUR DEMAIN MATIN, MARDI.

La joie est grande dans tous les villages que nous avons traversés. Chacun est prêt à se remettre avec ardeur au travail.

Tous les ouvriers tisseurs rendent hommage au Comité de grève et adressent leur reconnaissance au citoyen Huyghe, délégué de la Fédération du Textile, qui a soutenu de ses bons conseils les ouvriers en lutte pour leur existence.

Intervention du maire de Caudry

Nous avons signalé, dans un précédent numéro, la présence de la gendarmerie aux réunions des grévistes de Bertry.

C'était là une véritable provocation policière.

Informé de la situation par les délégués grévistes, le citoyen Piet, conseiller général, maire de Caudry, se hâta d'intervenir auprès du Préfet et du Sous-Préfet de Cambrai.

Celui-ci lui déclara hier que ni lui ni M. le Préfet n'avaient donné aucun ordre à cet effet.

Les gendarmes de Busigny ont uniquement agi de leur propre initiative.

Il assura en outre avoir donné l'ordre au capitaine de gendarmerie, de s'abstenir dorénavant de toute intervention dans le conflit.

Nous nous joignons aux ouvriers tisseurs pour adresser au dévoué citoyen Piet, nos plus vives félicitations pour son énergique et heureuse intervention.

M. P.

La Reconstitution dans le Nord

Rapport du Préfet au Conseil Général

Le Service de la Reconstitution vient d'adresser au Conseil général, qui se réunira, comme on le sait, en session extraordinaire, vendredi matin, un rapport sur l'état actuel des travaux.

Nous détachons de ce document officiel les renseignements suivants :

AVANCES AUX SINISTRÉS

Le total des sommes mandatées à la date du 30 septembre dernier, comme avances sur dommages de guerre, s'élève à 1.368.570.906 francs. Il convient d'ajouter à cette somme celles mandatées par les Services des travaux pris en charge par l'Etat au 30 septembre. Elles se montent : pour le secteur de Lille, à 32.586.352 francs et, pour le secteur de Cambrai, à 42.028.659 francs, soit un total, pour l'ensemble du département, de un milliard, quatre cent quarante-trois millions, cent quatre vingt-cinq mille, neuf cent dix-sept francs.

ALLOCATIONS ET SECOURS

Les secours actuellement accordés aux habitants du département du Nord se répartissent en trois catégories :

1. Allocations aux réfugiés repliés; 2. allocations aux réfugiés réintégrés dans leur commune d'origine; 3. secours temporaires aux habitants nécessiteux des régions libérées.

Le taux des allocations fixé par la loi du 19 novembre 1918 est identique pour tous ces assistés, soit : 1 fr. 75 par personne adulte; 1 fr. 25 pour chacun des deux premiers enfants de moins de 16 ans, à la charge de la famille; 1 fr. 50 pour chaque enfant, à charge à partir du troisième.

Il est versé, en outre, aux familles réfugiées un secours, dit de foyer, s'élevant mensuellement à 20 francs pour un foyer de deux personnes avec une augmentation de 10 francs pour chaque personne en sus de ce nombre, à charge du chef de famille.

Les femmes réfugiées dont les maris sont mobilisés, prisonniers de guerre, prisonniers civils ou décédés en l'une de ces qualités, ont droit, si elles bénéficient de l'allocation principale, à un secours supplémentaire de 25 francs à moins qu'elles ne reçoivent l'allocation spéciale de 0 fr. 75 prévue par la loi du 29 septembre 1917.

Enfin, les familles réfugiées peuvent prétendre à un secours de 20 francs par tête lors de leur réintégration dans leur commune d'origine.

Les dépenses concernant les réfugiés se sont élevées, pour le premier semestre 1919, à 196.187.000 francs.

LA RECONSTITUTION AGRICOLE

Pour la remise en état du sol, il ne reste plus à niveler que des terres très bouleversées dans la zone rouge. Tout sera terminé pour le printemps prochain.

L'ordre de déblaiement a été donné pour 127 communes rurales, 124 coopératives de reconstruction ont été constituées dans les villages du Nord et une somme d'environ 23 millions a été accordée comme avances pour la remise en état d'immeubles ruraux.

621 wagons, provenant de la récupération du matériel agricole en Belgique, en Allemagne ont été déchargés dans les centres de Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes. Le nombre des chevaux répartis aux agriculteurs du Nord atteint maintenant 22.567 et celui des vaches et bovins se monte à 15.110. Il n'était que de 5.242 au commencement de juin.

Le Général Mangin aux Pays Baltes

Paris, 20 octobre. — Les journaux indiquent que la désignation du général Mangin pour les provinces baltiques n'est pas encore acquise, mais il paraît probable que ce poste ou un poste analogue important lui a été offert.

Le général Mangin n'aurait pas fait connaître sa décision.

L'AFFAIRE DE FIUME

Milan, 20 octobre. — Selon le « Sécolo », à la suite du maintien du blocus, d'Annunzio a déclaré Fiume place forte en état de guerre, avec toutes les conséquences de cette situation.

Toute personne poursuivant des sentiments hostiles à la cause de Fiume sera considérée comme ennemie.